

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

L'An deux mil vingt-six le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL, Maire.

À 18h30 Monsieur le Maire, Jean-Paul STANZEL, déclare la séance ouverte et remercie tous les conseillers pour leur présence à ce Conseil.

**Mme Estelle GUICHAOUA**, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire procède à l'appel de chaque conseiller.

**Sont absents excusés ayant donné pouvoir** : M. Erwan SEZNEC (procuration à Mme Jocelyne LE RHUN), M. Raynald TANTER (procuration à M. Éric RAPHALEN) et Mme Marie-Claire DUPONT (procuration à Mme Karine TANNEAU COSQUÉRIC)

**Sont absents** : Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC, M. Fabrice FABRIANO, M. Thomas JONCOUR et M. Yves CAPITAINE.

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire commence par indiquer qu'il s'agit probablement du dernier Conseil municipal de ce mandat. Il remercie l'ensemble du public pour sa présence.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 21 janvier 2026.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 21 janvier 2026.

M. Éric RAPHALEN arrive à 18h34.

M. Jean-Paul STANZEL indique ensuite que l'ordre du jour initialement prévu va être modifié. Il annonce qu'aucune collectivité de France ne peut actuellement adopter ses comptes de gestion en raison d'un problème informatique. M. Jean-Paul STANZEL indique que ce problème se situe au niveau de Bercy et qu'il empêche l'édition des comptes de gestion. Il poursuit en précisant que le problème est purement technique. M. Jean-Paul STANZEL ajoute que cette situation ne permettra pas non plus d'adopter les comptes administratifs. Il indique que les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes vont néanmoins être présentés. M. Jean-Paul STANZEL poursuit en indiquant que les chiffres sont confirmés par la trésorerie, ils ne sont pas amenés à évoluer. Il ajoute que c'est pour cette raison que les budgets pourront être votés avec une reprise des résultats de l'année N-1. M. Jean-Paul STANZEL conclut ses propos en indiquant qu'il n'est pas possible de savoir si les comptes administratifs et comptes de gestion pourront être approuvés durant le mandat actuel. Sinon, ils le seront lors du prochain mandat, la date butoir étant fixée au 30 juin de l'année N+1.

## Point 1. Comptes administratifs 2025 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

### a) Budget principal

M. Jean-Paul STANZEL présente les mouvements de la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 :

Fonctionnement					
	CA 2024	Voté 2025	CA 2025	% réalisation	Evolution %/ CA 2024
<b>Recettes</b>					
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	71 000.00	8 754.80	so	so
013 - Atténuations de charges	149 900.10	150 000.00	131 924.01	88%	-12.0%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	798 351.17	857 000.00	898 323.16	105%	12.5%
73 - Impôts et taxes	163 727.07	165 000.00	124 573.39	75%	-23.91%
731 - Fiscalité locale	5 908 952.57	6 005 000.00	5 966 801.95	99%	1.0%
74 - Dotations et participations	1 659 348.63	1 652 000.00	1 720 404.06	104%	3.7%
75 - Autres produits de gestion courante	74 931.63	30 000.00	54 689.13	182%	-27.0%
76 - Produits financiers	28.62	0.00	210.82	so	636.6%
77 - Produits exceptionnels	4 488.78	0.00	17 900.00	so	298.8%
Recettes réelles de fonctionnement	8 759 728.57	8 859 000.00	8 914 826.52	101%	1.8%
Recettes de fonctionnement	8 759 728.57	8 930 000.00	8 923 581.32	100%	1.9%
<b>Depenses</b>					
011 - Charges à caractère général	1 752 153.25	1 880 000.00	1 830 620.01	97%	4.5%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 743 901.36	3 952 000.00	3 741 308.09	95%	-0.1%
014 - Atténuations de produits	167.00	200.00	149.00	75%	-10.8%
65 - Autres charges de gestion courante	856 043.66	984 000.00	954 154.30	97%	11.5%
66 - Charges financières	42 332.32	61 000.00	60 314.65	99%	42.5%
67 - Charges exceptionnelles	5 455.25	4 800.00	2 096.17	44%	-61.6%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 500.00	5 000.00	1 636.00	33%	9.1%
023 - Virement à la section d'investissement	0.00	1 333 000.00	0.00	0%	so
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	582 548.48	710 000.00	709 881.44	100%	21.9%
Dépenses réelles de fonctionnement	6 401 552.84	6 887 000.00	6 590 278.22	96%	2.9%
Dépenses de fonctionnement	6 984 101.32	8 930 000.00	7 300 159.66	82%	4.5%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 775 627.25</b>		<b>1 623 421.66</b>		

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,8 % par rapport à 2024. La hausse des recettes de gestion résulte d'une augmentation du produit des participations de 3,7 % en 2025 par rapport à 2024 et des produits des services de 12,5 %. Le produit fiscal augmente de 1 % par rapport à 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,9 % par rapport à 2024. M. Jean-Paul STANZEL rappelle que la commune a des dépenses quasiment obligatoires et cite notamment les 55 000 € qui ont été versés au SDIS pour la surveillance des plages durant la saison estivale 2025 ainsi que les 191 000 € de contribution versées au SDIS au titre de l'année 2025. M. Jean-Paul STANZEL évoque ensuite les subventions d'équilibre versés aux budgets annexes du cinéma (117 350 €) et du CCAS (206 500 €). Il poursuit en évoquant l'augmentation des dépenses en lien avec le SDEF. M. Jean-Paul STANZEL évoque ensuite les dépenses de personnel. Il rappelle que le montant est élevé mais cohérent avec les nombreux services publics dont dispose la commune (camping, centre-nautique, cinéma, sites des Phares...). M. Jean-Paul STANZEL rappelle ensuite que ces services entraînent également des recettes. M. Jean-Paul STANZEL conclut en évoquant la souscription d'un emprunt de 650 000 € en 2025.

L'excédent de fonctionnement s'établit à **1 623 421,66 €**.

Les mouvements de la section d'investissement pour l'exercice 2025 sont les suivants :

<b>Investissement</b>					
	CA 2024	Voté 2025	CA 2025	% réalisation	Evolution %/ CA 2024
<b>Recettes</b>					
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 618 451,44	331 797,86	331 797,86	100%	-79%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 653 767,60	2 305 627,25	2 289 124,26	99%	38%
13 - Subventions d'investissement	398 312,75	850 000,00	691 732,51	81%	74%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 421 774,89	650 230,86	46%	so
45412 - Travaux effectués d'office	95 719,48	95 800,00	95 719,48	100%	0%
4582 - Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	so	so
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 333 000,00	0,00	0%	so
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	582 548,48	710 000,00	709 881,44	100%	22%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	631 000,00	629 698,42	100%	so
Recettes réelles d'investissement	3 766 251,27	5 005 000,00	4 058 604,97	81%	8%
Recettes d'investissement	4 348 799,75	7 679 000,00	5 398 184,83	70%	24%
<b>Depenses</b>					
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	so	so
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 887,76	2 000,00	0,00	0%	-100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	430 384,14	396 000,00	395 297,78	100%	-8%
20 - Immobilisations incorporelles	63 117,12	78 820,00	54 383,08	69%	-14%
204 - Subventions d'équipement versées	247 615,65	584 500,00	297 651,06	51%	20%
21 - Immobilisations corporelles	1 292 709,05	1 441 998,55	1 185 252,19	82%	-8%
23 - Immobilisations en cours	1 964 620,79	4 375 881,45	4 317 893,00	99%	120%
45411 - Travaux effectués d'office	16 667,38	95 800,00	95 719,48	100%	474%
27 - Autres immobilisations financières	0,00	2 000,00	1 995,00	100%	so
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		71 000,00	8 754,80	12%	so
041 - Opérations patrimoniales	0,00	631 000,00	629 698,42	100%	so
Dépenses réelles d'investissement	4 017 001,89	7 048 000,00	6 356 946,39	90%	58%
Dépenses d'investissement	4 017 001,89	7 679 000,00	6 986 644,81	91%	74%
Dépenses d'équipement	3 568 062,61	6 481 200,00	5 855 179,33	90%	64%
<b>Résultat d'investissement</b>		331 797,86	-1 588 459,98		

Les dépenses d'investissement s'établissent à 6,98 M€ en 2025 dont 5,85 M€ de dépenses d'équipement. Les recettes réelles sont constituées de dotations et excédents capitalisés (1,77 M€) et de subventions d'investissement (0,69 M€).

M. Jean-Paul STANZEL évoque les dotations de l'État qui stagnent. Il indique que les collectivités territoriales sont mieux gérées que l'État, qui peut voter un budget déficitaire. M. Jean-Paul STANZEL rappelle que les collectivités territoriales sont quant à elles tenues de voter un budget à l'équilibre et ne peuvent souscrire à des emprunts trop importants. Il poursuit en évoquant le taux d'exécution de l'année 2025 qui est de 90 % et qu'il estime remarquable. Il rappelle ensuite que les montants qui figurent au sein des dépenses concernant des projets pluriannuels et cite notamment les projets de l'aménagement de Kéryty, du carrefour de Keryet ou encore la piste cyclable rue des Câbles sous-Marins.

Le déficit d'investissement s'élève à **1 588 459,98 €**.

En raison du problème informatique de la DGFIP, la présentation du compte administratif ne peut donner lieu à délibération.

#### **b) Budget annexe camping municipal**

Ce budget retrace les opérations financières de la régie municipale du camping de Toul Ar Ster. Cette régie est dotée d'une autonomie financière.

En 2025, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 13,2 % par rapport à 2024 et les dépenses de fonctionnement de 5,9 %.

<b>Fonctionnement</b>					
	CA 2024	Voté 2025	CA 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
<b>Recettes</b>					
002 - Résultat d'exploitation reporté	164 198.49	162 670.05	162 670.05	100.0%	-0.9%
013 - Atténuations de charges	53.09	0.00	0.00	so	-100.0%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	218 270.25	200 000.00	270 257.87	135.1%	23.8%
75 - Autres produits de gestion courante	1.03	0.00	0.96	so	-6.8%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>382 522.86</b>	<b>362 670.05</b>	<b>432 928.88</b>	<b>119.4%</b>	<b>13.2%</b>
<b>Depenses</b>					
011 - Charges à caractère général	44 499.59	56 000.00	52 315.18	93.4%	17.6%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	119 644.56	126 000.00	123 024.13	97.6%	2.8%
65 - Autres charges de gestion courante	24.43	600.00	23.42	3.9%	-4.1%
66 - Charges financières	1 794.29	1 250.00	1 164.42	93.2%	-35.1%
67 - Charges exceptionnelles	0.00	2 400.00	695.89	29.0%	so
023 - Virement à la section d'investissement	0.00	142 220.05	0.00	0.0%	so
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 051.16	34 200.00	33 458.76	97.8%	1.2%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>199 014.03</b>	<b>362 670.05</b>	<b>210 681.80</b>	<b>58.1%</b>	<b>5.9%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>183 508.83</b>		<b>222 247.08</b>		

M. Jean-Paul STANZEL indique que les droits d'entrée sont volontairement bas, bien qu'ayant été légèrement augmentés. Il rappelle que la volonté de la municipalité est de conserver des tarifs accessibles au plus grand nombre dans un cadre remarquable. M. Jean-Paul STANZEL souligne que les produits sont élevés grâce à une belle fréquentation.

<b>Investissement*</b>					
	CA 2024	Voté 2025	CA 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
<b>Recettes</b>					
10 - Dotations, fonds divers et réserves	17 724.05	20 838.78	20 838.78	100%	18%
13 - Subventions d'investissement	0.00	0.00	2 625.00	so	so
021 - Virement de la section d'exploitation	0.00	142 220.05	0.00	0%	so
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 051.16	34 200.00	33 458.76	98%	1%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>50 775.21</b>	<b>197 258.83</b>	<b>56 922.54</b>	<b>29%</b>	<b>12%</b>
<b>Depenses</b>					
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 566.37	10 167.99	10 167.99	100%	-12%
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 126.65	15 800.00	15 753.32	100%	4%
20 - Immobilisations incorporelles	475.00	4 500.00	3 750.00	83%	689%
21 - Immobilisations corporelles	33 775.18	74 500.00	62 834.23	84%	86%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>60 943.20</b>	<b>104 967.99</b>	<b>92 505.54</b>	<b>88%</b>	<b>52%</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-10 167.99</b>		<b>-35 583.00</b>		

\* Budget voté en suréquilibre en application de l'article L.1612-7 du CGCT selon lequel, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre, le budget d'une collectivité dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées

M. Jean-Paul STANZEL rappelle qu'une cabane de randonneurs a été achetée lors de l'année 2025 afin de pouvoir accueillir une nouvelle catégorie de touristes. Il ajoute que cette cabane est très prisée.

Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à 92 505,54 € contre 60 943,20 € en 2024.

Les excédents de clôture s'élèvent à 222 247,08 € en fonctionnement et -35 583,00 € en investissement.

En raison du problème informatique de la DGFIP, la présentation du compte administratif ne peut donner lieu à délibération.

### c) Budget annexe cinéma Eckmühl

Le budget annexe du cinéma Eckmühl retrace les dépenses et recettes liées au fonctionnement du cinéma municipal. Le cinéma se finance principalement grâce aux entrées et à une subvention d'équilibre versée par le budget principal.

En 2025, les recettes d'exploitation ont augmenté de 54 % par rapport à 2024, année de fermeture de l'équipement de mars à décembre.

<b>Fonctionnement</b>						
	CA 2024	Voté 2025	CA 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024	
<b>Recettes</b>						
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 918.00	0.00	0.00	so	-100%	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	38 939.44	150 000.00	59 858.29	40%	54%	
74 - Subventions d'exploitation	140 000.00	151 350.00	134 853.00	89%	-4%	
75 - Autres produits de gestion courante	2.49	50.00	1 404.20	so	so	
77 - Produits exceptionnels	1 044.76	0.00	0.00	so	-100%	
Recettes d'exploitation	179 986.69	301 400.00	196 115.49	65%	9%	
Recettes de fonctionnement	183 904.69	301 400.00	196 115.49	65%	7%	
<b>Depenses</b>						
002 - Résultat d'exploitation reporté	11 415.08	37 523.01	37 523.01	100%	229%	
011 - Charges à caractère général	61 577.69	103 050.00	49 513.23	48%	-20%	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	111 706.36	121 600.00	111 309.90	92%	0%	
65 - Autres charges de gestion courante	481.09	1 200.00	750.89	63%	56%	
67 - Charges exceptionnelles	528.00	526.99	36.47	7%	-93%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 719.48	37 500.00	36 732.43	98%	3%	
Dépenses de fonctionnement	221 427.70	301 400.00	235 865.93	78%	7%	
Résultat de fonctionnement	-37 523.01		-39 750.44			

<b>Investissement*</b>					
	CA 2024	Voté 2025	CA 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
<b>Recettes</b>					
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	145 789.40	155 912.06	155 912.06	100%	0%
13 - Subventions d'équipement	0.00	0.00	59 966.00	so	so
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 719.48	37 500.00	36 732.43	98%	0%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>181 508.88</b>	<b>193 412.06</b>	<b>252 610.49</b>	<b>131%</b>	<b>-24%</b>
<b>Depenses</b>					
20 - Immobilisations incorporelles	2 990.00	53 000.00	10 325.00	19%	772%
21 - Immobilisations corporelles	8 194.51	68 629.00	66 041.00	96%	-92%
23 - Immobilisations en cours	10 494.31	0.00	0.00	so	so
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 918.00	0.00	0.00	so	so
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>25 596.82</b>	<b>121 629.00</b>	<b>76 366.00</b>	<b>63%</b>	<b>36%</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>155 912.06</b>		<b>176 244.49</b>		

*\* Budget voté en suréquilibre en application de l'article L.1612-7 du CGCT selon lequel, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre, le budget d'une collectivité dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées*

En 2025, les dépenses d'équipement s'élèvent à 76 366 € dont 66 041 € pour l'acquisition du nouveau projecteur.

Les résultats de clôture s'établissent à -39 750,44 € en fonctionnement et 176 244,49 € en investissement.

M. Jean-Paul STANZEL rappelle que le cinéma a dû fermer en raison de problèmes au niveau de la structure. Il ajoute qu'un projet de déconstruction/reconstruction sur le site actuel a été acté lors d'un précédent Conseil municipal. M. Jean-Paul STANZEL ajoute qu'une consultation de maîtrise d'œuvre va être lancée à ce sujet. Il poursuit en rappelant que durant cette période transitoire des séances ont lieu à la salle Cap Caval. M. Jean-Paul STANZEL indique que les recettes sont en baisse par rapport aux années précédentes. Il rappelle que la salle Cap Caval accueille des événements culturels ce qui ne permet pas de proposer autant de séances qu'à Kéridy, notamment sur les jours les plus fréquentés, à savoir les samedis et dimanches. M. Jean-Paul STANZEL conclut en rappelant que deux agents travaillent au cinéma et qu'une subvention d'équilibre du budget principal vers ce budget annexe est nécessaire pour maintenir le cinéma à Penmarc'h. Concernant les dépenses d'investissement, M. Jean-Paul STANZEL rappelle qu'un projecteur a été acheté pour Cap Caval et qu'il sera réutilisé lors des projections du futur cinéma à Kéridy.

En raison du problème informatique de la DGFIP, la présentation du compte administratif ne peut donner lieu à délibération.

#### **d) Budget annexe ports de plaisance**

Le budget annexe des ports de plaisance retrace les dépenses et recettes liées à la gestion des ports de Kéridy et de Saint-Pierre. Le port de plaisance de Saint-Guérolé étant géré par le Syndicat des ports de Cornouaille.

En 2025, les recettes d'exploitation ont augmenté de 5 %.

## Fonctionnement

	CA 2024	Voté 2025	CA 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
<b>Recettes</b>					
002 - Résultat d'exploitation reporté	0.00	2 595.69	2 595.69	100%	so
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	100.00	100.00	100%	so
013 - Atténuations de charges	141.79	0.00	0.00	so	-100%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	53 437.25	56 000.00	53 311.63	95%	0%
75 - Autres produits de gestion courante	0.19	0.00	381.77	so	so
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>53 579.23</b>	<b>58 695.69</b>	<b>56 389.09</b>	<b>96%</b>	<b>5%</b>

	CA 2024	Voté 2025	CA 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
<b>Depenses</b>					
011 - Charges à caractère général	12 908.17	16 000.00	12 932.39	81%	0.2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 500.00	6 000.00	6 000.00	100%	9%
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	516.08	27.10	5%	so
67 - Charges exceptionnelles	0.00	500.00	0.00	0%	so
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 575.37	30 000.00	29 385.08	98%	-10%
023 - Virement à la section d'investissement	0.00	5 679.61	0.00	0%	so
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>50 983.54</b>	<b>58 695.69</b>	<b>48 344.57</b>	<b>82%</b>	<b>-5%</b>

Résultat de fonctionnement

2 595.69

8 044.52

## Investissement

	CA 2024	Voté 2025	CA 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
<b>Recettes</b>					
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	920.39	920.39	100%	so
021 - Virement de la section d'exploitation	0.00	5 679.61	0.00	0%	so
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 575.37	30 000.00	29 385.08	98%	-10%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>42 429.65</b>	<b>36 600.00</b>	<b>30 305.47</b>	<b>83%</b>	<b>-29%</b>

	CA 2024	Voté 2025	CA 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
<b>Depenses</b>					
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	100.00	100.00	100%	so
21 - Immobilisations corporelles	31 603.31	36 500.00	18 906.50	52%	-40%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>31 603.31</b>	<b>36 500.00</b>	<b>19 006.50</b>	<b>52%</b>	<b>-40%</b>

Résultat d'investissement

10 826.34

11 298.97

En 2025, des travaux de remplacement de chaînes traversières et de bouées ont été entrepris pour un montant de 18 906,50 €. L'excédent d'exploitation s'établit à 8 044,52 € et l'excédent d'investissement à 11 298,97 €.

En raison du problème informatique de la DGFIP, la présentation du compte administratif ne peut donner lieu à délibération.

### Point 2. Affectation des résultats 2025 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il rappelle qu'à la clôture de l'exercice budgétaire, il est obligatoire de constater les résultats de chaque section (fonctionnement et investissement) puis d'affecter ces résultats pour l'année suivante.

Le résultat de la section d'investissement est obligatoirement reporté en investissement. Le résultat de fonctionnement peut être reporté en totalité ou partiellement en section d'investissement au chapitre «réserves» (excédents de fonctionnement capitalisés et le solde en fonctionnement).

a) **Budget principal – affectation des résultats au BP 2026**

Au CA 2025, la section de fonctionnement présente un excédent de 1 623 421,66 €, il est proposé de l'affecter en totalité à l'investissement à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

La section d'investissement présente un déficit de 1 588 459,98 € qui sera reporté sur l'exercice 2026 (article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »).

RESULTAT CA 2025 BUDGET PRINCIPAL						
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT DE CLOTURE
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	(RECETTES - DEPENSES)
7 300 159,66 €	8 923 581,32 €	1 623 421,66	6 986 644,81 €	5 398 184,83 €	-1 588 459,98	34 961,68 €

REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT BP 2026					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES	002		DEPENSES	001	1 588 459,98 €
RECETTES	002		RECETTES	001	
				1068	1 623 421,66 €

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget principal et de les inscrire au budget primitif 2026.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

b) **Budget annexe camping – affectation des résultats au BP 2026**

Au CA 2025, la section de fonctionnement présente un excédent de 222 247,08 €, il est proposé de l'affecter :

- pour partie (35 583,00 €) pour couvrir le déficit d'investissement (article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »),
- pour le reste (186 664,08 €) en excédent de fonctionnement reporté (article 002).

La section d'investissement présente un déficit de 35 583,00 € qui sera reporté sur l'exercice 2026 (article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »).

RESULTAT CA 2025 BUDGET CAMPING						
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT DE CLOTURE
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	(RECETTES - DEPENSES)
210 681.80 €	432 928.88 €	222 247.08	92 505.54 €	56 922.54 €	-35 583.00	186 664.08 €

REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT BP 2026					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES	002		DEPENSES	001	35 583.00 €
RECETTES	002	186 664.08 €	RECETTES	001	
				Article 1068	35 583.00 €

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget annexe *camping municipal* et de les inscrire au budget primitif 2026.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

**c) Budget annexe cinéma Eckmühl - affectation des résultats au BP 2026**

Au CA 2025, la section de fonctionnement présente un déficit de 39 750,44 € qui sera reporté à l'article 002 « résultat de fonctionnement cumulé ».

La section d'investissement présente un excédent de 176 244,49 € qui sera reporté sur l'exercice 2026 (article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »).

RESULTAT CA 2025 BUDGET CINEMA						
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT DE CLOTURE
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	(RECETTES - DEPENSES)
235 865,93 €	196 115,49 €	-39 750,44	76 366,00 €	252 610,49 €	176 244,49	136 494,05 €

REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT BP 2025					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES	002	39 750,44 €	DEPENSES	001	
RECETTES	002		RECETTES	001	176 244,49 €

M. Jean-Paul STANZEL évoque le projet de déconstruction-reconstruction du cinéma à Kérity et indique que des demandes de subventions vont être faites, notamment auprès des Communautés de Communes du Pays Bigouden Sud et du Haut Pays Bigouden. Il rappelle que lors de la construction du Cinéville de Pont-l'Abbé, les subventions cumulées de ces 2 EPCI s'élevaient à 1,2 M €. M. Jean-Paul STANZEL rappelle que ce n'est pas le même public qui fréquente le cinéma de Penmarc'h et celui de Pont-l'Abbé. Il affirme néanmoins que cela a créé de la concurrence.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget annexe *cinéma Eckmühl* et de les inscrire au budget primitif 2026.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

**d) Budget annexe ports de plaisance - affectation des résultats au BP 2026**

La section de fonctionnement présente un excédent de 8 044,52 €, qui sera reporté à l'article 002 « résultat de fonctionnement cumulé ».

La section d'investissement présente un excédent de 11 298,97 € qui sera reporté sur l'exercice 2026 (article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »).

RESULTAT CA 2025 BUDGET PORTS						
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT DE CLOTURE
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	(RECETTES - DEPENSES)
48 344.57 €	56 389.09 €	8 044.52	19 006.50 €	30 305.47 €	11 298.97	19 343.49 €

REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT BP 2025					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES	002		DEPENSES	001	
RECETTES	002	8 044.52 €	RECETTES	001	11 298.97 €
				Article 1068	

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget annexe *ports de plaisance* et de les inscrire au budget primitif 2026.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

### Point 3. Fixation des taux d'imposition 2026 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité 2025 en 2026 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,83 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,69 %,
- Taxe d'habitation : 15,86%.

Par délibération du 27 septembre 2023, le Conseil municipal a validé la majoration du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 40 %. Il est proposé de maintenir cette majoration

M. Jean-Paul STANZEL indique que les finances de la commune sont très saines. Il rappelle que la capacité de désendettement de la commune est inférieure à 2 ans, ce qui est très bien. M. Jean-Paul STANZEL poursuit en indiquant que la capacité d'investissement de la commune est très bonne et que cela laissera une marge de manœuvre à la prochaine équipe pour pouvoir investir. M. Jean-Paul STANZEL revient ensuite sur le seul recours à l'emprunt du mandat, dont le montant s'élève à 650 000 €. Il évoque ensuite la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce qui a représenté une perte financière pour les communes. M. Jean-Paul STANZEL ajoute que les taux de fiscalité n'ont pas augmenté durant tout le mandat. Il rappelle qu'à une époque les taux de la commune étaient supérieurs à la moyenne nationale en raison des difficultés financières de Penmarc'h. M. Jean-Paul STANZEL indique que cette période est révolue et que dorénavant les taux de fiscalité locale sont inférieurs à la moyenne nationale. Il évoque ensuite les résidences secondaires sur la commune et indique que c'est une bonne chose qu'elles soient là. M. Jean-Paul STANZEL évoque ensuite l'instauration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, à hauteur de 40%. M. Jean-Paul STANZEL indique que ce taux peut être amené à évoluer avec le temps et rappelle que certaines communes, y compris dans le Pays Bigouden, ont instauré cette taxe à hauteur de 60 %.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **maintenant** un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 39,83 %, un taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties de 55,69 %, un taux de taxe d'habitation à 15,86 % ainsi que la majoration du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 40 %.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

#### Point 4. Budgets primitifs 2026 (*Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL*)

##### a) Budget principal - vote du budget primitif 2026

###### Rappel des orientations budgétaires :

Pour l'année 2026, la municipalité réaffirme ses priorités stratégiques à travers quatre axes majeurs :

- 1- Maintenir notre capacité d'autofinancement afin de soutenir le déploiement de projets d'investissement structurants.

M. Jean-Paul STANZEL précise que les différents chantiers d'investissement de la commune ont été mis en pause en raison des conditions météorologiques.

M. Jean-Pierre SAVINA complète ces propos en indiquant que l'entreprise LE PAPE donnera les informations le lendemain au sujet des travaux d'enrobés et notamment les délais de réalisation pour l'aménagement de Kécity et le carrefour de Keryet.

M. Jean-Paul STANZEL précise que l'entreprise souhaitait fermer la circulation au niveau de Keryet, ce que la municipalité a refusé en raison des nombreux chantiers sur la commune tels que l'aménagement cyclable rue des Câbles sous-Marins ou encore l'aménagement de Kécity.

- 2- Maintenir une gestion rigoureuse axée sur l'optimisation des recettes communales.

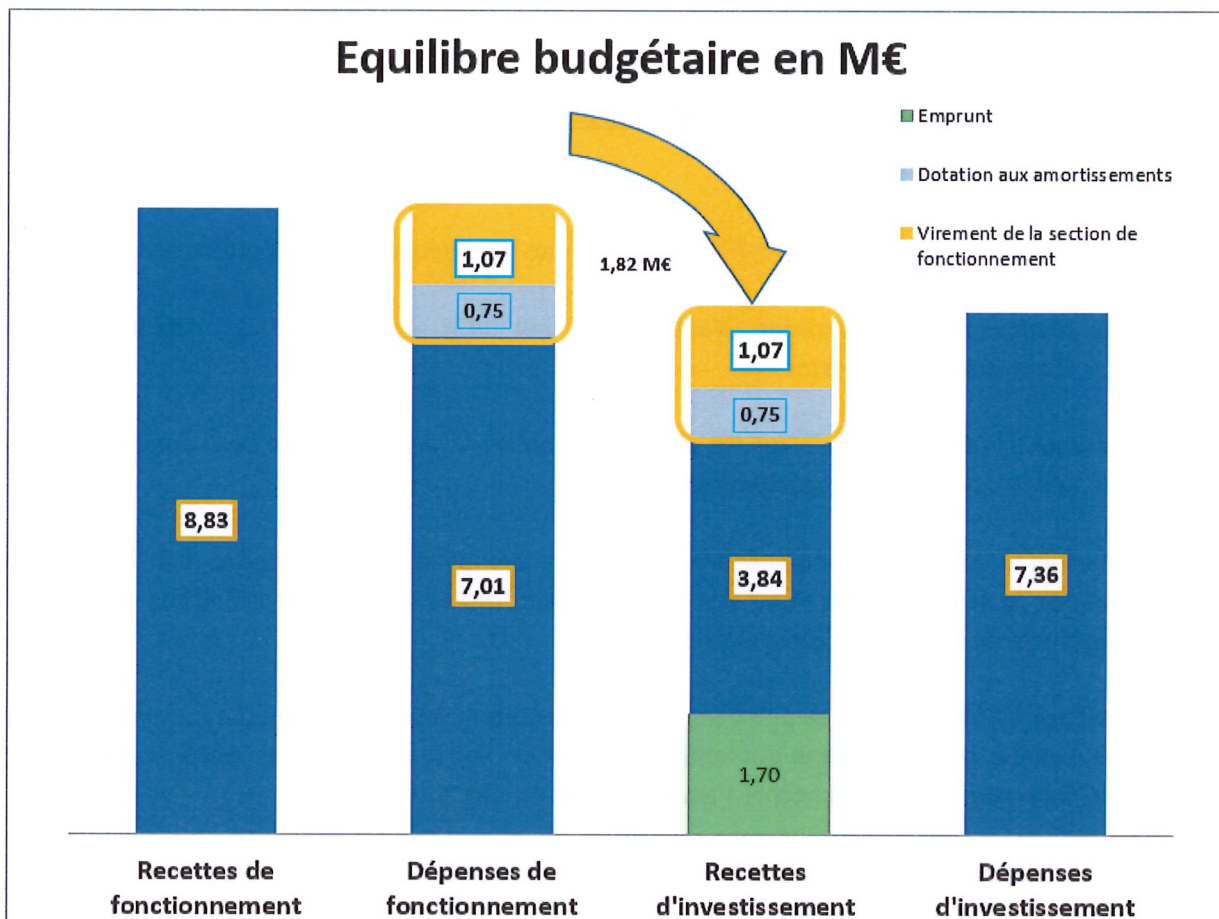
- 3- Soutenir activement l'accès au logement permanent, notamment grâce à la mise en œuvre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

M. Jean-Paul STANZEL évoque alors les projets d'habitat lancés sur la commune durant le mandat. Il commence par évoquer le projet de 12 logements à Penhors qui fait l'objet d'un recours. Le tribunal n'a pas encore statué à ce sujet. M. Jean-Paul STANZEL évoque ensuite le lotissement de Kerontec avec 7 lots disponibles à l'accession, 4 dossiers ont été déposés. M. Jean-Paul STANZEL ajoute que 3 autres lots seront disponibles en prêt social avec location accession. Il poursuit ensuite avec le projet de lotissement au sud de l'église de Saint-Guérolé. M. Jean-Paul STANZEL indique que Finistère Habitat s'est retiré du projet en raison des contraintes PPRL à y respecter. Il ajoute que d'autres bailleurs sociaux sont intéressés pour accompagner la commune sur ce sujet.

- 4- Maintenir des taux de fiscalité.

###### Équilibre budgétaire

Le budget principal 2026 est présenté en équilibre en **section de fonctionnement** à un montant de 8,83 M€. La **section d'investissement** s'équilibre à 7,36 M€. Les résultats provisoires du compte administratif 2025 ont été intégrés au budget primitif.



M. Jean-Paul STANZEL indique que l'emprunt d'équilibre prévu à hauteur de 1,7 millions d'€ ne sera pas nécessairement souscrit.

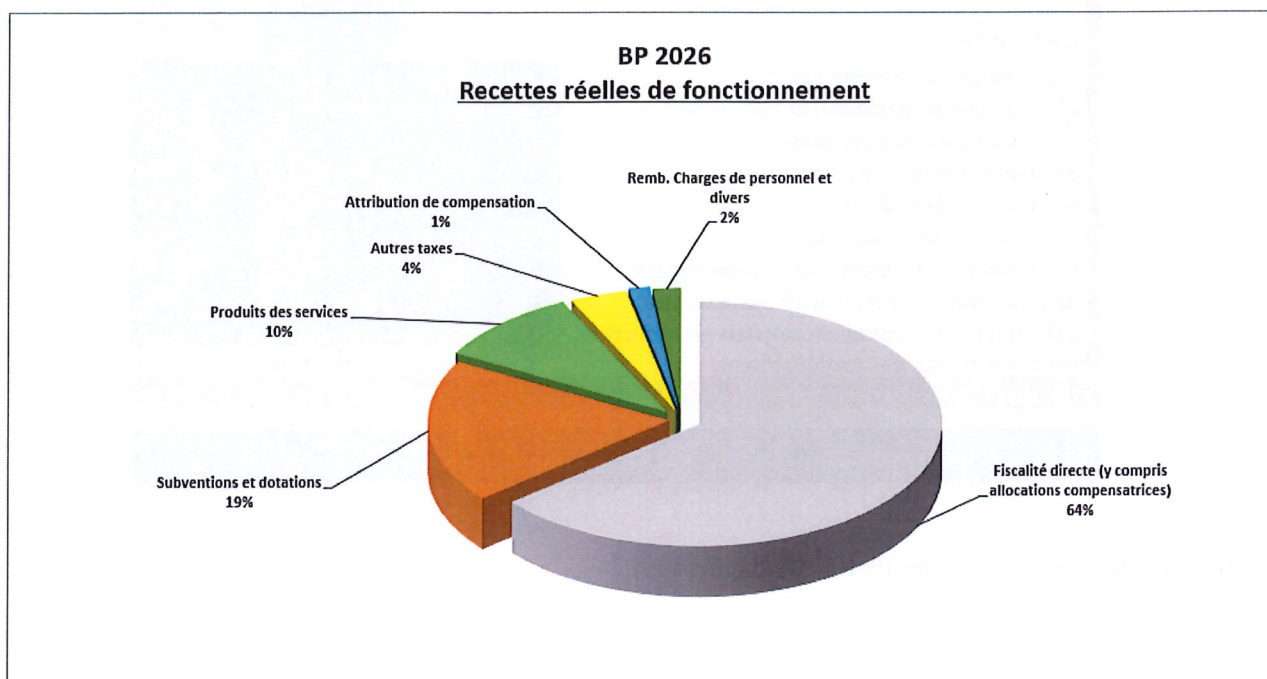
#### Budget par nature

#### Fonctionnement

Le budget primitif 2026 du budget principal s'élève à **8 829 400 €** en fonctionnement :

Fonctionnement			
	CA 2025	BP 2026	Evolution % /CA 2025
<b>Recettes</b>			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 754,80	9 000,00	3%
013 - Atténuations de charges	131 924,01	125 000,00	-5%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	898 323,16	870 160,00	-3%
73 - Impôts et taxes	124 573,39	125 000,00	0%
731 - Fiscalité locale	5 966 801,95	5 968 500,00	
74 - Dotations et participations	1 720 404,06	1 691 900,00	-2%
75 - Autres produits de gestion courante	54 689,13	39 590,00	-28%
76 - Produits financiers	210,82	250,00	19%
77 - Produits exceptionnels	17 900,00	0,00	-100%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 914 826,52</b>	<b>8 820 400,00</b>	<b>-1%</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>8 923 581,32</b>	<b>8 829 400,00</b>	<b>-1%</b>

Structure des recettes réelles de fonctionnement :



La **fiscalité directe représente 64 %** des recettes réelles de fonctionnement au BP 2026. Il s'agit du produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Les taux d'imposition proposés en 2026 sont identiques à ceux de 2025. L'évolution des bases imposables est de 0,8 % correspondant à la revalorisation des valeurs locatives votée en loi de finances 2026. M. Jean-Paul STANZEL rappelle que l'inflation s'élève à 1,4 %, un taux < à 0,8 %, ce qui signifie que, dans les faits, la commune va percevoir moins de recettes.

Les **dotations et subventions (19 %)** constituent une recette importante pour la commune. Il s'agit de la dotation globale de fonctionnement et des subventions versées par la CAF et le Département.

Le **produit des services (10 %)** correspond aux recettes perçues par la collectivité issue de l'usage et la fréquentation de ses équipements et services (Phare d'Eckmühl, restauration scolaire, Cap Caval...). **870 K€** sont prévus en 2026.

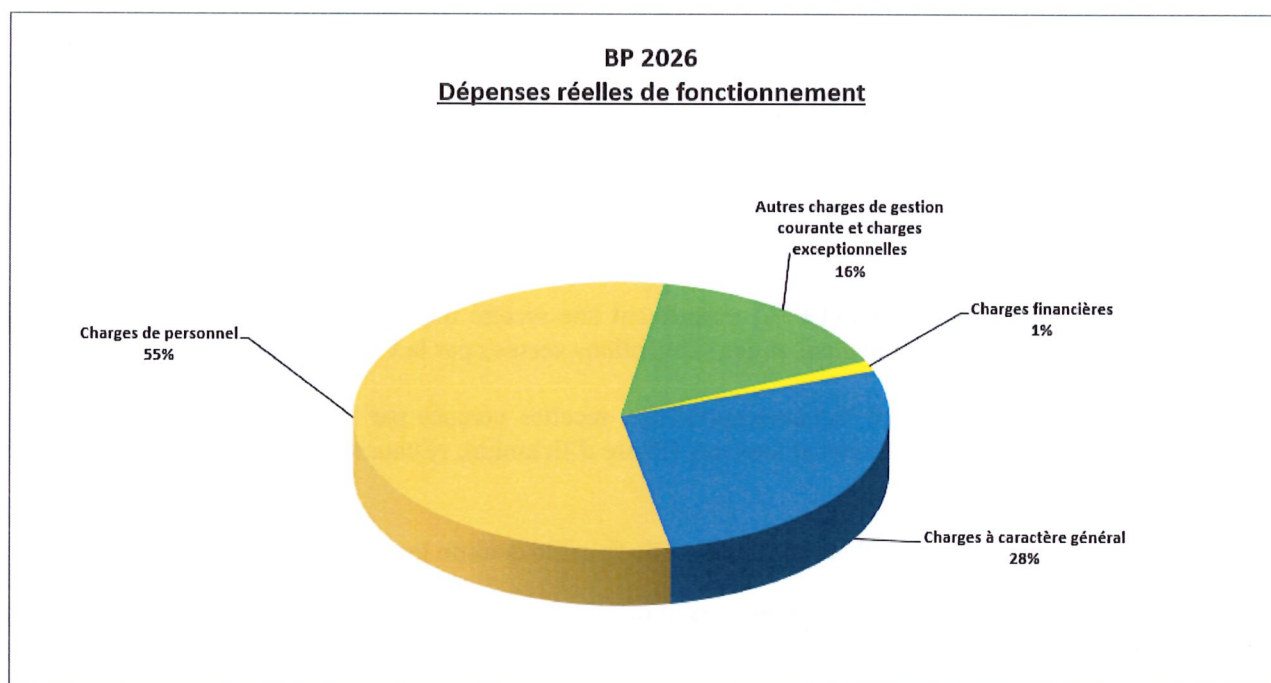
Les **autres taxes (4 %)** cumulent les éléments de fiscalité comme les droits de mutation.

L'**attribution de compensation (1 %)** s'établit à 125 K€ en 2026. Cette recette fluctue en fonction des différents transferts de compétence effectués vers la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud. M. Jean-Paul STANZEL indique qu'elle est en baisse ces dernières années. Il ajoute qu'un travail est à faire à ce sujet afin de simplifier ou clarifier ces attributions de compensation.

Les **autres recettes (2 %)** comprennent les atténuations de charges et les autres produits de gestion courante.

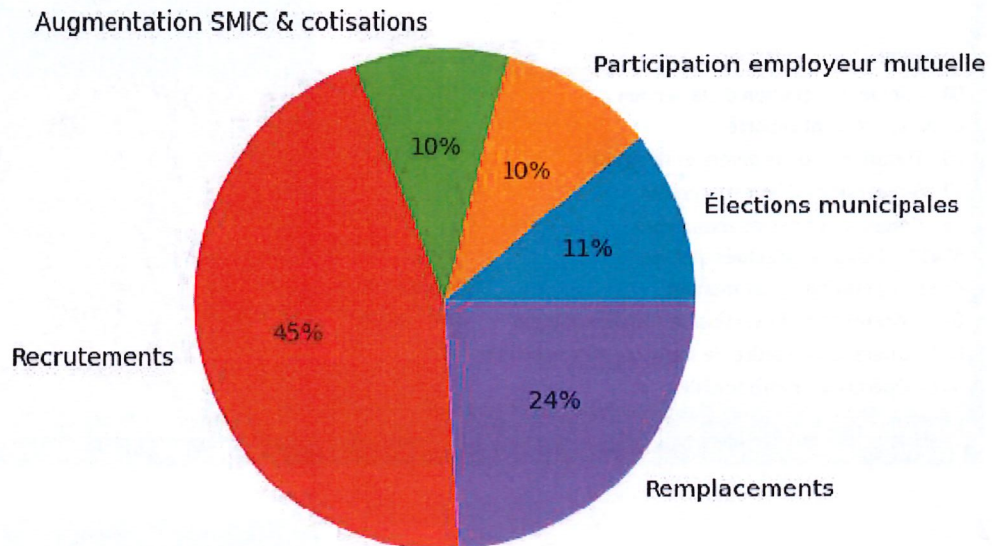
Depenses	CA 2025	BP 2026	Evolution % /CA 2025
011 - Charges à caractère général	1 830 620,01	1 931 000,00	5%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 741 308,09	3 892 000,00	4%
014 - Atténuations de produits	149,00	200,00	34%
65 - Autres charges de gestion courante	954 154,30	1 084 000,00	14%
66 - Charges financières	60 314,65	90 000,00	49%
67 - Charges exceptionnelles	2 096,17	5 000,00	139%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 636,00	3 000,00	83%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	1 074 200,00	so
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	709 881,44	750 000,00	6%
Dépenses réelles de fonctionnement	6 590 278,22	7 005 200,00	6%
Dépenses de fonctionnement	7 300 159,66	8 829 400,00	21%
Résultat de fonctionnement	1 623 421,66		

Structure des dépenses réelles de fonctionnement :



Les **charges de personnel (55 %)** représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent de 4 % en 2026 soit 150 000 €. M. Jean-Paul STANZEL rappelle que ces dépenses de personnel qui peuvent paraître élevées s'expliquent par le nombre de services publics sur la commune (centre nautique, cinéma, camping, phares...). Il conclut en indiquant que Penmarc'h se trouve dans la moyenne de la strate.

Cette augmentation résulte des éléments suivants :



Les **charges à caractère général (28 %)** concernent l'achat des fournitures ou encore les dépenses liées aux abonnements d'eau, d'électricité et autres.

Les **autres charges de gestion courante (16 %)** correspondent aux subventions versées par la commune, à ses participations aux syndicats et à la prise en charge des déficits des budgets annexes. M. Jean-Paul STANZEL rappelle que la subvention au CCAS va être augmentée par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par le fait que le Conseil d'administration a acté le versement de 30 0€ de chèques cadeaux en fin d'année à chaque agent. Il justifie cette décision en indiquant que les postes occupés sont pénibles et les horaires contraignants. De plus, cela permet d'être équitable avec les agents communaux qui perçoivent également cet avantage en nature. M. Jean-Paul STANZEL évoque ensuite l'augmentation des cotisations concernant les assurances. Il indique que cela impacte le budget mais que Penmarc'h s'en sort bien malgré tout. Il rappelle que beaucoup de communes ont été concernées par ces augmentations et que certaines n'arrivent même pas à s'assurer. M. Jean-Paul STANZEL souhaite que l'État s'empare de ce sujet afin que chaque collectivité territoriale puisse être assurée. M. Jean-Paul STANZEL aborde ensuite les dépenses en lien avec le SDEF. Il évoque notamment le programme « Intracting », qui permettra de faire baisser les consommations d'énergie concernant l'éclairage public. M. Jean-Paul STANZEL poursuit avec la pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de la halle de tennis. Une fois mise en service, cette installation permettra de fournir 20 % des besoins en énergie de la commune. Il s'agit d'un projet vertueux, à la fois au niveau économique et au niveau écologique.

Les **charges financières (1%)** évoluent en fonction de la politique d'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt.

#### Investissement :

Le budget primitif 2026 du budget principal s'élève à **7 360 000 €** en investissement :

## Investissement

	CA 2025	RAR	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	Evolution % /CA 2025
<b>Recettes</b>					
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	331 797,86		0,00	0,00	-100%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 289 124,26		2 533 421,66	2 533 421,66	11%
13 - Subventions d'investissement	691 732,51	150 000,00	1 000 000,00	1 150 000,00	66%
16 - Emprunts et dettes assimilées	650 230,86		1 702 378,34	1 702 378,34	162%
45412 - Travaux effectués d'office	95 719,48		50 000,00	50 000,00	-48%
4582 - Opérations sous mandat	0,00		0,00	0,00	so
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00		1 074 200,00	1 074 200,00	so
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	709 881,44		750 000,00	750 000,00	6%
041 - Opérations patrimoniales	629 698,42		100 000,00	100 000,00	-84%
Recettes réelles d'investissement	4 058 604,97	150 000,00	5 285 800,00	5 435 800,00	34%
Recettes d'investissement	5 398 184,83	150 000,00	7 210 000,00	7 360 000,00	36%

	CA 2025	RAR	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	Evolution % /CA 2025
<b>Depenses</b>					
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	1 588 459,98	1 588 459,98	so
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	so
16 - Emprunts et dettes assimilées	395 297,78	0,00	500 000,00	500 000,00	26%
20 - Immobilisations incorporelles	54 383,08	10 722,00	58 178,00	68 900,00	27%
204 - Subventions d'équipement versées	297 651,06	117 181,70	459 818,30	577 000,00	94%
21 - Immobilisations corporelles	1 185 252,19	249 360,71	1 276 739,29	1 526 100,00	29%
23 - Immobilisations en cours	4 317 893,00	0,00	2 938 000,00	2 938 000,00	-32%
45411 - Travaux effectués d'office	95 719,48	0,00	50 000,00	50 000,00	-48%
27 - Autres immobilisations financières	1 995,00	0,00	2 540,02	2 540,02	27%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 754,80	0,00	9 000,00	9 000,00	3%
041 - Opérations patrimoniales	629 698,42	0,00	100 000,00	100 000,00	-84%
Dépenses réelles d'investissement	6 356 946,39	377 264,41	5 294 275,61	5 671 540,02	-11%
Dépenses d'investissement	6 986 644,81	377 264,41	6 982 735,59	7 360 000,00	5%
Dépenses d'équipement	5 855 179,33	377 264,41	4 732 735,59	5 110 000,00	-13%
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-1 588 459,98</b>				

Les dépenses d'équipement 2026 proposées s'élèvent à **5,1 millions d'euros** dans les domaines suivants :

- **Opérations d'aménagement**
  - Aménagement qualitatif du quartier de Kérity
  - Création d'une piste cyclable secteur Pors Carn /La Torche
  - Aménagement du carrefour de Keryet
- **Bâtiments communaux**
- **Entretien de la voirie**
- **Poursuite de la lutte contre la submersion marine**
- **Restauration du Vieux Phare**
- **Enfouissement des réseaux et programme « Intracting » du SDEF**
- **Politique du logement et réserves foncières**
- **Aménagements extérieurs**
- **Soutien à la filière pêche** à travers le versement d'une subvention exceptionnelle au SMPPPC, qui s'élève à 35 000 €/an sur la période 2026-2028. M. Jean-Paul STANZEL rappelle que Penmarc'h est la première commune à avoir délibéré en ce sens et acté son soutien à la filière pêche.

M. Jean-Paul STANZEL évoque ensuite la submersion marine, qui représentera un gros enjeu pour l'avenir. Il indique qu'en raison du distinguo érosion/submersion, la commune ne peut pas bénéficier des aides du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) pour les cordons dunaires (notamment au Ster).

## PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025/2028

Code	2025		Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budgets 2025-2028
	Réalisé	%				
AA - VILLE - BUDGET PRINCIPAL	5 855 179	90%	5 110 000	5 924 450	1 835 000	18 724 629
01 - AMENAGEMENT DE VOIRIE	2 744 202		2 204 500	1 790 000	1 000 000	7 738 702
04 - ECLAIRAGE PUBLIC/EFFACEMENT RESEAUX	322 299		817 500	331 450	0	1 471 249
05 - INVESTISSEMENTS RECURRENTS	183 634		319 350	510 000	0	1 012 984
06 - MODERNISATION ENTRETIEN VOIRIE	233 003		200 000	300 000	0	733 003
07 - STADE	395 247		203 000	300 000	0	898 247
08 - EGLISES	31 815		22 500	200 000	0	254 315
09 - CENTRE NAUTIQUE	39 962		30 000	25 000	0	94 962
11 - RESERVES FONCIERES/PROJETS URBA	350 865		387 500	253 000	0	991 365
12 - LOGICIELS/COMMUNICATION	81 413		77 000	50 000	0	208 413
13 - ENVIRONNEMENT LITTORAL	0		38 650	25 000	0	63 650
14 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	26 758		82 000	160 000	50 000	318 758
15 - TRAVAUX PLAGES/PORTS	89 116		19 000	5 000	5 000	118 116
18 - CIMETIERES	43 531		40 000	30 000	30 000	143 531
21 - BATIMENTS COMMUNAUX	440 516		289 000	1 640 000	300 000	2 669 516
22 - PATRIMOINE MARITIME	872 817		380 000	305 000	450 000	2 007 817

M. Jean-Paul STANZEL rappelle que le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est une planification qui se fait sur plusieurs années et indique que ce PPI laisse une marge de manœuvre à la prochaine équipe municipale.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité permet d'ajuster la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Cette disposition contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération :

- **adoptant** le budget primitif 2026 du budget principal,
- **précisant** que les crédits sont votés par chapitre avec autorisation de Monsieur le Maire ou de son représentant de faire des virements de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des dépenses du personnel,
- **autorisant** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **autorisant** Monsieur le Maire, conformément aux inscriptions budgétaires, à souscrire, au nom de la commune, un emprunt d'équilibre d'un montant maximum de 1 702 378,34 €.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

### b) Budget annexe camping municipal - vote du budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 du budget annexe du camping municipal s'élève à 436 700 € en fonctionnement. Les charges à caractère général sont évaluées à 60 700 €. Les charges de personnel à 135 000 €. Les produits proviennent essentiellement de la location des emplacements pour 250 000 €.

## Fonctionnement

	CA 2025	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	% réalisation	Evolution % /CA 2025
<b>Recettes</b>						
002 - Résultat d'exploitation reporté	162 670.05		186 663.62	186 663.62	100.0%	14.7%
013 - Atténuations de charges	0.00		0.00	0.00	so	so
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	270 257.87		250 000.00	250 000.00	135.1%	-7.5%
75 - Autres produits de gestion courante	0.96		36.38	36.38	so	3689.6%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>432 928.88</b>		<b>436 700.00</b>	<b>436 700.00</b>	<b>119.4%</b>	<b>0.9%</b>
<b>Depenses</b>						
011 - Charges à caractère général	52 315.18		60 700.00	60 700.00	93.4%	16.0%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	123 024.13		135 000.00	135 000.00	97.6%	9.7%
65 - Autres charges de gestion courante	23.42		600.00	600.00	3.9%	2461.9%
66 - Charges financières	1 164.42		600.00	600.00	93.2%	-48.5%
67 - Charges exceptionnelles	695.89		1 488.13	1 488.13	29.0%	113.8%
023 - Virement à la section d'investissement	0.00		198 311.87	198 311.87	0.0%	so
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 458.76		40 000.00	40 000.00	97.8%	19.6%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>210 681.80</b>		<b>436 700.00</b>	<b>436 700.00</b>	<b>58.1%</b>	<b>107.3%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>222 247.08</b>					

M. Jean-Paul STANZEL indique avoir été prudent au sujet de la vente des produits car la fréquentation du camping dépend en partie de la météo. Il rappelle ensuite que les charges de personnel concernent les 2 agents permanents affectés au camping ainsi que les agents saisonniers.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 162 583 €.

## Investissement\*

	CA 2025	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	% réalisation	Evolution % /CA 2025
<b>Recettes</b>						
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 838.78		35 583.00	35 583.00	100%	71%
13 - Subventions d'investissement	2 625.00		0.00	0.00	so	-100%
021 - Virement de la section d'exploitation	0.00		198 311.87	198 311.87	0%	so
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 458.76		40 000.00	40 000.00	98%	20%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>56 922.54</b>		<b>273 894.87</b>	<b>273 894.87</b>	<b>29%</b>	<b>381%</b>
<b>Depenses</b>						
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 167.99		35 583.00	35 583.00	100%	250%
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 753.32		16 500.00	16 500.00	100%	5%
20 - Immobilisation incorporelles	3 750.00		10 500.00	10 500.00	83%	180%
21 - Immobilisations corporelles	62 834.23		100 000.00	100 000.00	84%	59%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>92 505.54</b>	<b>0.00</b>	<b>162 583.00</b>	<b>162 583.00</b>	<b>88%</b>	<b>76%</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-35 583.00</b>					

\* Budget voté en suréquilibre en application de l'article L.1612-7 du CGCT selon lequel, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre, le budget d'une collectivité dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées

Une enveloppe de 110 500 € de dépenses d'équipement est proposée pour des travaux de réfection du local vaisselle, des travaux d'électricité, de plomberie ainsi que de la maîtrise d'œuvre pour un projet d'installation d'un système solaire thermique.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **adoptant** le budget primitif 2026 du budget annexe **camping municipal**.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

### c) Budget annexe cinéma Eckmühl - vote du budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 du budget annexe du cinéma Eckmühl s'élève à 247 000 € en fonctionnement. Les charges à caractère général sont évaluées à 66 550 €. Les charges de personnel à 93 000 €. Les produits proviennent essentiellement des droits d'entrée (80 000 €) et de subventions d'exploitation (158 000 €) dont 138 000 € de subvention du budget principal.

<b>Fonctionnement</b>					
	CA 2025	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	Evolution % /CA 2025
<b>Recettes</b>					
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00		9 000.00	9 000.00	so
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	59 858.29		80 000.00	80 000.00	34%
74 - Subventions d'exploitation	134 853.00		158 000.00	158 000.00	17%
75 - Autres produits de gestion courante	1 404.20		0.00	0.00	-100%
Recettes d'exploitation	196 115.49		238 000.00	238 000.00	21%
Recettes de fonctionnement	196 115.49		247 000.00	247 000.00	26%
<b>Depenses</b>					
002 - Résultat d'exploitation reporté	37 523.01		39 750.47	39 750.47	6%
011 - Charges à caractère général	49 513.23		66 550.00	66 550.00	34%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	111 309.90		93 000.00	93 000.00	-16%
65 - Autres charges de gestion courante	750.89		1 150.00	1 150.00	53%
67 - Charges exceptionnelles	36.47		1 049.53	1 049.53	2778%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 732.43		45 500.00	45 500.00	24%
Dépenses de fonctionnement	235 865.93		247 000.00	247 000.00	5%
Résultat de fonctionnement	-39 750.44				

Le budget alloué aux dépenses d'investissement s'élève à 104 000 €. Sur cette somme, 90 000 € sont destinés à couvrir les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique et acoustique de l'équipement.

<b>Investissement*</b>					
	CA 2025	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	Evolution % /CA 2025
<b>Recettes</b>					
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	155 912.06		176 244.49	176 244.49	13%
13 - Subventions d'équipement	59 966.00		0.00	0.00	-100%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 732.43		45 500.00	45 500.00	24%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>252 610.49</b>	<b>0.00</b>	<b>221 744.49</b>	<b>221 744.49</b>	<b>-12%</b>
<b>Depenses</b>					
20 - Immobilisations incorporelles	10 325.00	3 900.00	86 100.00	90 000.00	772%
21 - Immobilisations corporelles	66 041.00		5 000.00	5 000.00	-92%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00		9 000.00	9 000.00	so
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>76 366.00</b>	<b>3 900.00</b>	<b>100 100.00</b>	<b>104 000.00</b>	<b>36%</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>176 244.49</b>				

\* Budget voté en suréquilibre en application de l'article L.1612-7 du CGCT selon lequel, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre, le budget d'une collectivité dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **adoptant** le budget primitif 2026 du budget annexe *cinéma Eckmühl*.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

#### d) Budget annexe ports de plaisance - vote du budget primitif 2026

La section d'exploitation du budget annexe des ports de plaisance s'équilibre à 64 500 € dont 18 500 € pour les achats de matières premières et fournitures diverses. Les recettes proviennent des redevances d'usage pour 56 000 €.

<b>Fonctionnement</b>					
	CA 2025	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	Evolution % /CA 2025
<b>Recettes</b>					
002 - Résultat d'exploitation reporté	2 595,69		8 044,52	8 044,52	210%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100,00		100,00	100,00	0%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	53 311,63		56 000,00	56 000,00	5%
75 - Autres produits de gestion courante	381,77		355,48	355,48	-7%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>56 389,09</b>		<b>64 500,00</b>	<b>64 500,00</b>	<b>14%</b>
<b>Depenses</b>					
011 - Charges à caractère général	12 932,39		18 500,00	18 500,00	43%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 000,00		6 000,00	6 000,00	0%
65 - Autres charges de gestion courante	27,10		600,00	600,00	so
67 - Charges exceptionnelles	0,00		496,80	496,80	so
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 385,08		28 000,00	28 000,00	-5%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00		10 903,20	10 903,20	so
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>48 344,57</b>		<b>64 500,00</b>	<b>64 500,00</b>	<b>33%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>8 044,52</b>				

<b>Investissement</b>					
	CA 2025	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	Evolution % /CA 2025
<b>Recettes</b>					
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	920.39		11 298.97	11 298.97	1128%
021 - Virement de la section d'exploitation	0.00		10 903.20	10 903.20	50
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 385.08		28 000.00	28 000.00	-5%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>30 305.47</b>		<b>50 202.17</b>	<b>50 202.17</b>	<b>66%</b>
<b>Depenses</b>					
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100.00		100.00	100.00	0%
21 - Immobilisations corporelles	18 906.50	4 873.00	45 229.17	50 102.17	165%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>19 006.50</b>	<b>4 873.00</b>	<b>45 329.17</b>	<b>50 202.17</b>	<b>164%</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>11 298.97</b>				

Une enveloppe de 50 102,17 € est proposée pour le remplacement des bouées et chaînes traversières.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **adoptant** le budget primitif 2026 du budget annexe *ports de plaisance*.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

M. Maurice LE FLOC'H indique que l'ensemble du Conseil municipal vient de délibérer afin de valider les budgets 2026. Il rappelle néanmoins que la prochaine équipe municipale sera libre de modifier ces budgets via des décisions modificatives.

M. Jean-Paul STANZEL acquiesce.

#### **Point 5. Subventions aux associations - 1<sup>ère</sup> session (Rapporteurs Mme Estelle GUICHAOUA et Mme Jocelyne LE RHUN)**

Mme Estelle GUICHAOUA fait lecture du rapport. Elle rappelle que la commune de Penmarc'h soutient, à travers des subventions, le fonctionnement des associations et des actions spécifiques qui revêtent un intérêt local. Elle présente ensuite les propositions de subventions pour les associations sportives. Mme Jocelyne LE RHUN présente à son tour les propositions de subventions pour les autres associations.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération **allouant** aux associations les montants présentés en annexe au titre de la 1<sup>ère</sup> session de l'année 2026, **disant** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune et **autorisant** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

#### **Point 6. Subvention au CCAS (Rapporteur Mme Fabienne LE GARS)**

Mme Fabienne LE GARS fait lecture du rapport. Elle indique qu'il est proposé le versement d'une subvention au budget du CCAS, à hauteur de 274 200 €. Mme Fabienne LE GARS justifie ensuite l'augmentation de ce montant par rapport à 2025. Elle rappelle que cela est dû à 2 éléments. Le premier concerne les agents de l'EHPAD qui vont bénéficier de chèques cadeaux en fin d'année. Le second est le versement du salaire de l'ancien directeur de l'EHPAD embauché par le CCAS.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **attribuant** une subvention de 274 200 € au budget du CCAS, **disant** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune et **autorisant** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

#### **Point 7. Subvention d'équilibre au budget annexe cinéma Eckmühl (Rapporteur Mme Virginie CANON)**

Mme Virginie CANON fait lecture du rapport. Il indique qu'il est proposé le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma Eckmühl à hauteur de 138 000 €.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **attribuant** une subvention de 138 000 € au budget du cinéma Eckmühl, **disant** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune et **autorisant** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

#### **Point 8. Approbation du recours à une maîtrise d'œuvre et demande de subventions – travaux sur le Vieux Phare (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)**

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport. Il rappelle que la rénovation du Vieux Phare de Penmarc'h se poursuit par la restauration des couvertures du soubassement et des salles d'exposition. Le bâtiment classé au titre des Monuments Historiques étant propriété de l'État, la maîtrise d'œuvre des travaux doit être assurée par un Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH). Le nouvel ACMH pour le département du Finistère, M. POUJADE-BALTAZARD, est compétent pour assurer ces missions.

Le montant prévisionnel des honoraires de maîtrise d'œuvre est fixé ainsi

- 38 793 € HT pour la restauration des couvertures
- 20 169,78 € HT pour la rénovation des salles décomposé comme suit :

Architecte en Chef des Monuments Historiques	13 919,78 €
Bureau d'études fluides	3 500,00 €
Économiste de la construction	2 750,00 €
TOTAL HT	20 169,78 €

M. Jean-Pierre SAVINA indique qu'une question a été posée à ce sujet en commission « *Finances, travaux et vie économique* ». Une interrogation existait concernant un éventuel doublon entre cette prestation et celle prévue avec Mme DE PONTAUD. M. Jean-Pierre SAVINA indique que cette prestation relevait initialement de la commande passée auprès de Mme DE PONTAUD. Il ajoute que cette dernière n'a pas pu aller jusqu'au bout de sa mission et a été remplacée par M. POUJADE BALTAZARD. La rémunération versée correspondant à un pourcentage de travaux réalisés, Mme DE PONTAUD n'a donc pas été rémunérée pour cette prestation. M. POUJADE BALTAZARD va prendre la suite de ce dossier et sera rémunéré en conséquence.

Mme Karine TANNEAU COSQUÉRIC demande si un planning prévisionnel des travaux a été transmis.

M. Jean-Pierre SAVINA lui répond que non. Il ajoute que les travaux ne devraient pas commencer avant l'année 2027.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** le recours à une mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de travaux sur le Vieux Phare, monument classé, **confiant** la maîtrise d'œuvre de ces opérations à Monsieur POUJADE BALTAZARD, Architecte en Chef des Monuments Historiques, **approuvant** les contrats de maîtrise d'œuvre correspondant **et autorisant** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter et percevoir des subventions de l'État – DRAC Bretagne ; de la Région Bretagne et du Département du Finistère.

La commission « Culture, vie associative, enfance-jeunesse et communication » du mardi 3 février 2026 et la commission « Finances, travaux et vie économique » du mardi 10 février 2026 avaient émis un avis favorable.

#### **Point 9. Acquisition des parcelles cadastrées BK n°364, BK n°365 et ZP n°175 – secteur Cap Caval (Rapporteur M. Denis STEPHAN)**

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport. Il indique que dans le cadre de la constitution de la maîtrise foncière sur le secteur à l'ouest de la salle Cap Caval, la commune a pris attache avec les propriétaires des parcelles **BK n°364** (104 m<sup>2</sup>), **BK n°365** (161 m<sup>2</sup>) et **ZP n°175** (580 m<sup>2</sup>). Ces terrains d'une contenance totale de **845 m<sup>2</sup>**, sont situés en zone Uc (BK n°364), en zone 1AUc (BK n°365) et en zone 2AU (ZP n°175) au PLU de la commune. La parcelle BK n°365 jouxte un ensemble de parcelles communales.

M. Denis STEPHAN profite ensuite de ce dernier Conseil municipal pour faire un rapide bilan des acquisitions foncières de ces dernières années. Il fait lecture du texte suivant : « *Au cours de ces six années de mandat, notre municipalité a mené une politique foncière active, au service du maintien de l'habitat permanent à l'année, permettant notamment l'accueil de jeunes ménages. Plus de 2 hectares de terrain constructible ont été ainsi acquis, indépendamment d'acquisitions en zones naturelles, avec un objectif clair : constituer des réserves foncières afin d'anticiper l'avenir et porter des projets d'habitat adaptés aux besoins locaux.*

*Plusieurs secteurs ont ainsi fait l'objet d'acquisitions ciblées :*

- *le secteur de Kerontec qui a permis la réalisation du lotissement de Kerontec avec l'OPAC Quimper Cornouaille (7 lots et un macrolot de 3 maisons en location/accession) ;*
- *le sud de l'Église de Saint-Guérolé, qui porte un potentiel important et sur lequel travaille Armorique Habitat (projet de 24 logements collectifs et d'un parc public) ;*
- *le secteur de Kervilon, où la réflexion se porte sur un projet d'habitat à taille humaine, à l'entrée de Saint-Guérolé ;*
- *l'acquisition de l'ancienne quincaillerie rue du Port de Kerity, avec l'idée de la réalisation d'un petit collectif d'appartements ;*
- *le secteur de Cap Caval, sur lequel les acquisitions ont continué, portant à plus de 50 % la maîtrise communale, dans un secteur central, en cœur d'agglomération – soit plus de 7 500 m<sup>2</sup> sur un secteur de 1,5 hectares ;*
- *l'acquisition des salles paroissiales du Bourg et de Saint-Guérolé, qui ouvre la réflexion sur la réhabilitation future de ces bâtiments, au vu de leurs centralités.*

*Ces acquisitions ont été réalisées de manière cohérente, en continuité avec les terrains déjà communaux et en privilégiant, autant que possible, des secteurs situés en zones refuges, hors périmètres à risques (PPRL / recul du trait de côte).*

*Parallèlement, la municipalité a engagé un travail de valorisation du patrimoine existant, notamment à travers la réhabilitation de la Maison des Associations avec SOLIHA BLI Bretagne. Cette démarche vise à optimiser le foncier disponible et à limiter l'extension de l'urbanisation.*

*Aujourd'hui, la commune dispose de réserves foncières significatives et de bâtiments à réhabiliter, constituant de réels leviers pour les années à venir, permettant à la prochaine équipe municipale de poursuivre cette politique active de l'habitat.*

*Notons également, face aux difficultés rencontrées avec certains opérateurs historiques, nous avons su diversifier nos partenariats en nous rapprochant d'acteurs engagés tels que SOLIHA BLI Bretagne et Armorique Habitat. Il apparaît pertinent de poursuivre cette collaboration afin de continuer à développer une offre d'habitat accessible, équilibrée et pérenne au service de notre commune »*

M. Christian BUREL s'étonne de cette présentation qui n'était pas prévue à l'ordre du jour du Conseil municipal. Il ajoute qu'il aurait été judicieux d'évoquer les nombreux contentieux en lien avec l'urbanisme au cours du mandat actuel. M. Christian BUREL poursuit en rappelant que l'augmentation des cotisations des assurances est en partie due aux provisions en lien avec les contentieux d'urbanisme et cite notamment un dossier situé au Viben.

M. Denis STEPHAN indique qu'il y a eu des contentieux sous chaque mandat, y compris le précédent.

M. Christian BUREL lui répond qu'il n'y en a pas eu autant et que c'est pour cette raison que les cotisations des assurances n'avaient pas autant augmenté.

M. Jean-Paul STANZEL clôt le débat et procède au vote.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** l'acquisition des parcelles **BK n°364 et 365, et ZP n°175** d'une contenance totale de **845 m<sup>2</sup>**, au prix de **8 000 euros**, hors frais d'acte, **autorisant** Monsieur le Maire ou Monsieur Denis STEPHAN, adjoint à l'urbanisme, à signer tout document se rapportant à ces acquisitions, **désignant** l'étude notariale de Maître Xavier ROUX, notaire à Paris, pour la rédaction des actes **et disant** que la commune prendra à sa charge tous les frais de notaire liés à la mise en œuvre de la présente décision.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

#### **Point 10. Acquisition des parcelles cadastrées AY n°1906 et AY n°1908 – emprise d'un chemin communal rue Jules Verne (Rapporteur M. Denis STEPHAN)**

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport. Il indique que dans le secteur de la rue Jules Verne, au nord du Manoir de Kerbezec, existe un chemin communal, exclusivement piétonnier, qui permet de faire la jonction entre la rue Jules Verne et la rue du Manoir de Kerbezec.

Afin d'élargir une portion de ce chemin communal, il est proposé de faire l'acquisition de deux parcelles nouvellement créées par le géomètre, les parcelles **AY n°1906**, d'une contenance de **100 m<sup>2</sup>** et **AY n°1908**, d'une contenance de **76 m<sup>2</sup>**. Ces terrains sont situés en zone Ub au PLU de la commune, et en zone bleue au PPRL Ouest Odet.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** l'acquisition des parcelles **AY n°1906 et 1908** d'une contenance totale de **176 m<sup>2</sup>**, au prix de **176 euros**, soit **1 euro/m<sup>2</sup>**, hors frais d'acte, **autorisant** Monsieur le Maire ou Monsieur Denis STEPHAN, adjoint à l'urbanisme, à signer tout document se rapportant à ces acquisitions, **désignant** l'étude notariale CLM NOTAIRES BIGOUDENES, notaires à Pont-l'Abbé, pour la rédaction des actes **et disant** que la commune prendra à sa charge tous les frais de notaire liés à la mise en œuvre de la présente décision.

La commission « *Cadre de vie, urbanisme, tourisme et littoral* » du jeudi 29 janvier 2026 avait émis un avis favorable.

#### **Point 11. Éco-hameau d'habitats réversibles – bail emphytéotique (Rapporteur M. Gilles MERCIER)**

M. Gilles MERCIER fait lecture du rapport. Il rappelle que la commune souhaite expérimenter une nouvelle forme d'habitats, réversible, sobre et respectueuse de l'environnement en artificialisant au minimum les sols.

Au-delà de la dimension environnementale, le projet prend en compte les dimensions économique et sociale en favorisant l'accession au logement à des foyers modestes. La légèreté des habitats limite par nature leurs coûts. Le montage juridique, via un bail emphytéotique, dissociant la propriété foncière de l'habitat facilite ainsi l'accession à ses futurs habitants.

Chaque foyer est propriétaire de son habitat et a un droit de jouissance du foncier, propriété de la commune, contre le paiement d'une redevance.

Il est proposé de mettre à la disposition de l'association d'habitants « Bi Han Têtes » les parcelles cadastrées ZM n° 99 et 100, situées 283 rue des Alouettes, propriétés de la commune, par le biais d'un **bail emphytéotique d'une durée de 50 ans**, en contrepartie d'un loyer permettant dans un premier temps l'amortissement des dépenses de la commune sur 35 ans, puis d'un loyer correspondant à la valeur du terrain sur le reste du bail (15 ans).

Ce bail ne sera pas reconductible tacitement, et la commune aura un rôle décisionnaire, notamment par le biais du Collège Communal, au sein de l'association d'habitants. À l'expiration de la durée du bail, l'emphytéote, ou son ayant droit, devra restituer le terrain à la commune et le remettre en état, sans se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux ou au renouvellement, sauf après discussion préalable engagée auprès de la commune.

M. Jean-Louis BUANNIC indique qu'il n'est pas question pour lui de remettre en cause l'habitat léger. Il indique qu'il faut accueillir ce type de projets. M. Jean-Louis BUANNIC estime en revanche que le montage juridique est périlleux. Il ajoute que la commune aura la possibilité d'intervenir par le biais du collège communal via son représentant. M. Jean-Louis BUANNIC souligne que ce collège est composé de 2 personnes et qu'il sera donc compliqué de trancher en cas de désaccord. Il revient ensuite sur le fait que la municipalité est passée par le biais d'un notaire basé à Uzès et s'en étonne. M. Jean-Louis BUANNIC juge plus cohérent de faire travailler un notaire local.

M. Gilles MERCIER commence par répondre au sujet du collège communal. Il indique que les règles sont établies dans la proposition de bail et la convention et que la répartition des pouvoirs est très claire. Concernant le fait d'avoir traité avec un deuxième notaire d'Uzès, M. Gilles MERCIER indique que cela a été fait en raison de son expertise. Il ajoute qu'il est spécialisé dans ce type de projets, raison pour laquelle il a été consulté en plus du notaire local. M. Gilles MERCIER tient néanmoins à rassurer chacun, l'enveloppe dédiée aux notaires sera partagée entre les 2 notaires en fonction des tâches réalisées. Cette situation n'engendre pas de dépenses supplémentaires pour la commune.

M. Denis STEPHAN ajoute que ce projet a été présenté au SIOCA et à la CCPBS. Il rappelle que la CCPBS subventionne ce projet. M. Denis STEPHAN ajoute que le vendredi précédent une présentation a été faite auprès de Quimper Cornouaille Développement qui a également été séduit par le projet et va verser une subvention dans le cadre du projet LEADER. Il rappelle que si le projet n'avait pas été sérieux et sécurisé, ni la CCPBS ni QCD n'aurait souhaité subventionner le projet. M. Denis STEPHAN ajoute qu'il a été demandé à ce que le projet soit présenté lors de colloques ou séminaires afin de servir d'exemple.

M. Christian BUREL s'interroge au sujet du recrutement des différentes familles et demande comment avance la composition du collectif.

M. Gilles MERCIER lui répond qu'une dizaine de familles est intéressée.

M. Christian BUREL demande si c'est l'association qui fait le choix des familles retenues.

M. Gilles MERCIER lui répond que oui. Il ajoute que le groupe est très inclusif et que cela fonctionne bien.

M. Gilles MERCIER ajoute qu'il suit régulièrement le groupe.

Mme Karine TANNEAU COSQUÉRIC s'inquiète de l'état du terrain.

M. Gilles MERCIER lui répond qu'une grosse réflexion est à mener à l'échelle communale concernant l'écoulement des eaux pluviales. Il ajoute que le terrain n'est pas en zone humide et rappelle que des études de sols ont été menées. M. Gilles MERCIER ajoute qu'il y a en effet une faille au milieu du terrain en raison de son point bas. Il poursuit en indiquant que l'écoulement des eaux s'y fait par capillarité, ce qui explique la lenteur de cette évacuation. M. Gilles MERCIER tient néanmoins à rassurer tout le monde, ces éléments ont été pris en compte par le maître d'œuvre et une attention toute particulière sera apportée à l'écoulement des eaux pluviales de la parcelle.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à la majorité avec 1 vote contre (M. Jean-Louis BUANNIC) et 6 abstentions (Mme Marie-Claire DUPONT, M. Raynald TANTER, M. Christian BUREL, Mme Karine TANNEAU COSQUÉRIC, M. Éric RAPHALEN et M. Maurice LE FLOC'H) la délibération **autorisant** Monsieur le Maire ou Monsieur Denis STEPHAN, adjoint à l'urbanisme, à signer le bail emphytéotique avec l'association « Bi Han Têtes ».

La commission « *Cadre de vie, urbanisme, tourisme et littoral* » du jeudi 29 janvier 2026 avait émis un avis favorable.

## **Point 12. CCPBS : Convention de refacturation « Petites Villes de Demain » - année 2025 (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)**

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport. Il indique que par délibération en date du 7 décembre 2023, le Conseil communautaire a créé un poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain » (PVD) financé par l'État avec un plafond à hauteur de 45 000 €, le reste à charge étant réparti entre la CCPBS et les cinq communes concernées.

Pour la période de mars 2024 à décembre 2024, une convention de refacturation a été conclue afin de préciser les modalités de remboursement, par les communes concernées, des frais engagés par la CCPBS concernant la prise en charge du chef de projet « PVD ».

Au travers du programme PVD, les cinq communes et la CCPBS, en lien avec le syndicat SMPPPC, souhaitent impulser une stratégie collective de rebond ciblée sur 3 axes :

### **Axe 1 : élaboration d'un plan guide pour chaque site portuaire, feuille de route partagée qui définit les grandes orientations d'aménagement par secteurs afin :**

- d'identifier les opportunités foncières et immobilières, repérer les espaces stratégiques et mutables ;
- d'optimiser et dynamiser le foncier à vocation économique ;
- de conforter les entreprises existantes, les accompagner dans leurs projets de développement et de transition ;
- d'accompagner la diversification des activités, en cohérence avec les disponibilités foncières et immobilières en rétro littoral.

### **Axe 2 : valoriser le potentiel des interfaces ville port :**

- optimiser la gestion des déplacements et du stationnement (mutualisation) ;
- faciliter la réalisation de projets économiques structurants ou projets d'aménagement d'interface ville port en zone littorale ;
- renforcer la connexion des ports et de la ville, tout en sécurisant les espaces professionnels ;
- valoriser l'image du port dans la ville, faire connaître l'écosystème portuaire (métiers, produits...) aux habitants et visiteurs, en lien avec les partenaires et l'office du tourisme communautaire.

### **Axe 3 : renforcer la dynamique des centralités des villes portuaires :**

- accompagner la dynamique d'installation ou de reprise des entreprises, en lien avec les communes et le pôle économie tourisme de la communauté de communes ;
- s'appuyer sur les démarches collectives (unions des commerçants...) pour impulser le rebond économique ;
- faciliter la réalisation de projets économiques ou d'aménagement structurants.

La CCPBS supporte les dépenses liées au poste de chef de projet PVD mutualisé sur son budget principal.

Les délibérations concordantes prises par la communauté de communes et les communes concernées pour le financement du poste de chef de projet « PVD » indiquent que le poste est financé à hauteur de 75 % par l'État (avec un plafond de 45 000 €) et que le reste à charge du coût total de l'agent est à répartir entre les 5 communes et la CCPBS.

Par conséquent, il est proposé une convention de refacturation pour l'ingénierie PVD en annexe sur la période allant de janvier 2025 à décembre 2025. Une nouvelle convention sera réalisée pour l'année 2026.

Le plan de financement (janvier 2025 / décembre 2025) est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Salaire chargé et 10 % de valorisation des services supports*	72 767 €	État via PVD	45 000 €
		Guilvinec	4 627 €
		Loctudy	4 627 €
		Penmarc'h	4 627 €
		Plobannalec	4 627 €
		Treffiat	4 627 €
Reste à charge CCPBS			4 632 €
<b>Total</b>	<b>72 767 €</b>	<b>Total</b>	<b>72 767 €</b>

\*services supports : RH comptabilité / marché, informatique, téléphonie. Les frais de déplacements de l'agent par l'usage notamment de voitures de services ne sont pas refacturés

La CCPBS procède au règlement des prestations susmentionnées dans leur intégralité. Afin que chaque collectivité supporte la part des dépenses lui incombant, la CCPBS émettra un titre de recettes à l'attention des communes concernées selon la clé de répartition ci-dessus définie.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les termes de la convention de refacturation concernant l'ingénierie « Petites Villes de Demain » jointe en annexe du rapport **et autorisant** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de refacturation.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

### **Point 13. CCPBS : Renouvellement de la convention « Petites Villes de Demain » (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)**

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport. Il indique que la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de la commune de Pont-l'Abbé, conclue initialement le 25 octobre 2022, fixait les modalités de mise en œuvre de l'ORT et du programme « Petites Villes de Demain », afin de revitaliser le centre-ville de la commune en partenariat avec la CCPBS.

La convention PVD maritime de la CCPBS et des communes de Loctudy, Penmarc'h, Plobannalec-Lesconil, Treffiat-Léchiagat et du Guilvinec, conclue initialement le 31 janvier 2024, fixait l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme « Petites Villes de Demain », en partenariat avec le Syndicat Mixte des Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille (SMPPPC).

Compte-tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis au présent avenant.

Le volet PVD des conventions est prorogé jusqu'au 31 décembre 2026. Le volet ORT de la convention est prorogé jusqu'au 31 décembre 2028.

Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire de la commune de Pont-l'Abbé joint en annexe du rapport et **autorisant** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cet avenant.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

#### **Point 14. Gestion du bien légué par Madame Michèle PORTE, veuve BOMPARD – 120, rue des Embruns (Rapporteur Mme Virginie CANON)**

Mme Virginie CANON fait lecture du rapport. Elle rappelle que par testament olographe en date du 30 janvier 2022, complété par un codicille du 27 décembre 2022, Madame Michèle PORTE, veuve BOMPARD, a consenti à la commune de Penmarc'h un legs comprenant un bien immobilier situé 120 rue des Embruns à Penmarc'h. Ce legs a été accepté par délibération du Conseil municipal en date du 29 octobre 2025, dans le respect des volontés exprimées par la testatrice.

Le testament fixe des conditions précises quant à l'usage du bien immobilier. Il ne devra en aucun cas être destiné à un usage touristique. Les usages envisagés par Madame Michèle PORTE, veuve BOMPARD sont les suivants :

- accueil d'enfants du Pays Bigouden,
- permanence pour une aide psychologique,
- activités culturelles ouvertes aux habitants de Penmarc'h,
- hébergement temporaire pour des Penmarchais rencontrant des difficultés pour se loger,
- hébergement temporaire pour des personnes immigrées.

Afin d'assurer la mise en œuvre des volontés exprimées par Madame Michèle PORTE, veuve BOMPARD dans le cadre du legs consenti par la commune, il est envisagé que la commune puisse s'appuyer sur une association dédiée, conformément au souhait de son exécutrice testamentaire.

Cette association, ouverte à toute personne souhaitant s'impliquer dans le respect des objectifs testamentaires, aurait vocation à proposer des actions et à participer à l'animation de la maison située 120, rue des Embruns.

La commune, demeurant propriétaire du bien immobilier et bénéficiaire du legs, conservera la pleine maîtrise juridique et financière de celui-ci. Les sommes léguées seront inscrites au budget communal et affectées exclusivement à la réalisation des objectifs fixés par le testament ainsi qu'à l'entretien du bâtiment.

Une convention d'objectifs et de moyens précisera ultérieurement les modalités du partenariat, notamment les conditions de mise à disposition du bien, les engagements respectifs des parties, les modalités de contrôle et d'évaluation des actions.

M. Christian BUREL indique que lors de la commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026, la minorité a demandé à ce que ce point soit reporté. Il ajoute que la minorité considère ce point comme un passage en force à quelques semaines de la fin du mandat. M. Christian BUREL poursuit en indiquant que pour cette raison la minorité votera contre.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à la majorité avec 10 votes contre (Mme Jocelyne LE RHUN, Mme Nadine BETROM, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Raynald TANTER, M. Jean-Louis BUANNIC, M. Christian BUREL, Mme Karine TANNEAU COSQUÉRIC, M. Éric RAPHALEN, M. Maurice LE FLOC'H et Mme Marianne CALVEZ) et une abstention (Mme Marie-Claire LE PAPE) la délibération **donnant**, à ce stade, un accord de principe sur l'engagement de ce partenariat, sous réserve de la création effective de l'association et de l'adoption d'une délibération ultérieure approuvant la convention correspondante.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

**Point 15. Dénomination de club house du stade communal, mis à disposition des Cormorans, « Jean-Pierre LE BRUN » (Rapporteur Mme Estelle GUICHAOUA)**

M. Jean-Paul STANZEL commence par présenter ses condoléances à l'épouse de M. Jean-Pierre LE BRUN et à ses 2 fils, Raphael et Fabien. Il souligne son engagement auprès des Cormorans et le fait qu'il a consacré beaucoup de temps à l'association. M. Jean-Paul STANZEL conclut en lui rendant hommage.

Mme Estelle GUICHAOUA fait ensuite lecture du rapport. Elle rappelle que Monsieur Jean-Pierre LE BRUN, figure reconnue de la vie associative de Penmarc'h, s'est particulièrement illustré par son engagement constant et bénévole au sein du club des Cormorans. Durant 39 années, il a œuvré en tant que Président, avec dévouement au développement de cette association sportive, contribuant activement à sa structuration, à son rayonnement local et à la transmission des valeurs de convivialité, de solidarité et d'esprit d'équipe qui la caractérisent.

Par sa disponibilité, son sens du collectif et son attachement profond à la commune, il a su fédérer autour de lui les licenciés, bénévoles et partenaires du club. Son engagement auprès des jeunes générations a fait du club un véritable lieu d'apprentissage citoyen, favorisant la responsabilité, le respect et le vivre-ensemble. Son action a permis de faire du club house un espace vivant, favorisant les échanges, la convivialité et le lien intergénérationnel.

Suite au décès récent de Monsieur Jean-Pierre LE BRUN, la commune de Penmarc'h souhaite lui rendre hommage en donnant son nom au club house du stade communal, mis à disposition des Cormorans. Cette démarche, réalisée avec l'accord de sa famille, s'inscrit dans une volonté de reconnaissance et de valorisation de l'engagement associatif local et de celles et ceux qui le font vivre.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **nommant** le club house communal « Jean-Pierre LE BRUN ».

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mardi 10 février 2026 avait émis un avis favorable.

M. Jean-Paul STANZEL conclut en indiquant que la pose de la plaque pourra se faire à l'occasion du Mondial Pupilles et évoque la date du 14 mai 2026.

Le Conseil municipal se terminant, M. Jean-Paul STANZEL indique qu'il s'agit probablement du dernier Conseil municipal de ce mandat. Il ajoute avoir été très honoré de servir une commune aussi belle et attachante que Penmarc'h.

***Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT***

**01-2026** : Décision relative à l'exercice du Droit de Préemption urbain sur le bien cadastré AZ n°1

La séance est close à 20h16.

**La secrétaire de séance,**



**Estelle GUICHAOUA**

**Le Maire,**



**Jean-Paul STANZEL**